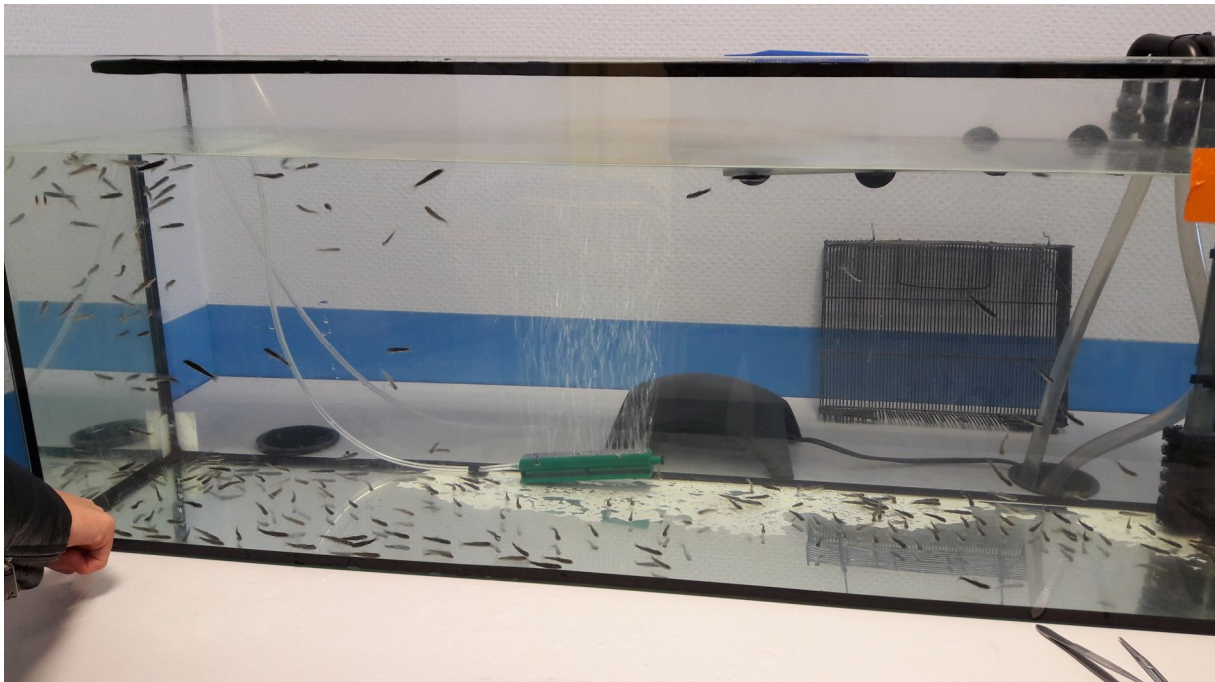
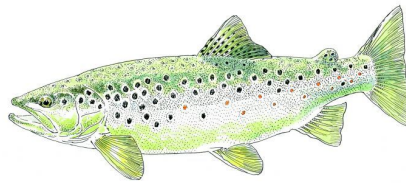




PROJET PEDAGOGIQUE DESTINE AUX ELEVES DE CYCLE 3



Ce projet est né de la volonté de proposer des animations aux scolaires autour des thèmes de l'écologie et du développement durable. C'est aujourd'hui une action soutenue par la convention de partenariat pour « l'éducation au développement durable » signée entre « *le ministère de l'Éducation Nationale, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de la Mer* » d'une part, et « *la Fédération Nationale de la pêche en France et la Fédération Nationale des chasseurs d'autre part* ».

Organisé par la Fédération de Pêche de l'Ariège, il rencontre un franc succès dans les écoles primaires du département depuis 2002.

Finalité : Faire des générations futures, des générations responsables vis-à-vis de leur environnement.

But : Développer la sensibilité des enfants aux enjeux environnementaux.

Objectifs :

- Eveiller les élèves aux thèmes suivants :
 - La rivière, un milieu riche mais fragile
 - La truite fario, emblème des eaux vives et pures : sa reproduction
 - L'anatomie d'un poisson
 - Zonation piscicole
 - Le saumon, poisson migrateur majestueux : son cycle de vie
 - L'importance du rétablissement de la libre circulation des espèces
 - Les macro-invertébrés d'eau douce et leur importance
 - Le rôle et les missions de la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques



Moyens :

Matériel par classe

- 1 Aquarium (100 L)
 - 1 Pompe (filtre) extérieure
 - 1 Aérateur
 - 1 Thermomètre
 - 1 Bassine
 - 1 Multiprise
 - 1 épuisette
 - 1 clayette
 - 1 paire de pinces

 - Un support vidéo sur les milieux aquatiques de notre département (avec micro-ordinateur et vidéoprojecteur)
 - Supports pédagogiques papiers par enfants
 - Matériel récolte d'invertébrés
 - Carte de pêche offerte à chaque enfant participant au projet.
- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Œufs de truites• Nourriture |
|--|

Humain

Les animations sont menées conjointement par l'animateur de la Fédération Départementale diplômé du BPJEPS « pêche de loisir », et par un agent de développement.

Financier

Le projet est subventionné par le conseil départemental. Il est donc gratuit pour l'école.

Déroulement :

6 séances réparties de la manière suivante

N°1 : Prise de contact avec l'instituteur (1/2 journée)

- ⇒ définition des dates et horaires
- ⇒ définition des bonnes conditions souhaitées pour la réalisation du projet (salle, température, matériel à prévoir)

N°2 : Présentation du projet aux élèves avec mise en place d'un aquarium (1/2 journée)

- ⇒ explication du fonctionnement de l'aquarium (oxygénation recyclage de l'eau etc.)
- ⇒ dépôt d'œufs de truites à l'aide de clayette
- ⇒ explication de l'entretien journalier nécessaire (surveillance de la température, nettoyage des œufs infectés, alimentation des alevins etc.)



N°3 : Vidéo projection et diaporama (1/2 journée)

- ⇒ visionnage
- ⇒ interactivité entre les intervenants et les élèves aux sujets des rivières, de la truite et sa reproduction, du saumon et de la libre circulation des espèces, des autres espèces qui les accompagnent et des perturbations qui fragilisent les écosystèmes aquatiques.

N°4 : Récupération des alevins éclos et élevés dans l'aquarium, jeu sur la zonation piscicole, jeu sur l'anatomie d'un poisson (1/2 journée).

- ⇒ Jeu sur la zonation piscicole (découverte de nombreuses espèces de poissons et répartition de ces derniers sur un cours d'eau)
- ⇒ Petit jeu de rappel sur l'anatomie d'un poisson.
- ⇒ Notion de gestion patrimoniale.



N°5 : Sortie terrain « récolte d'invertébrés » sous forme d'atelier, en petits groupes (1 journée).



N°6 : Retour matériel (1/2 journée)



Synthèse du nombre de jours et du nombre de salariés de la Fédération nécessaire à la réalisation du projet pédagogique pour une école :

n° séance	Nb jours préparation	Nb jours animation	Nb intervenants FD	Total Hommes / jour
Contact	0.25		1	0.25
1	/	0.5	1	0.5
2	0.5	0.5	2	2
3	/	0.5	1	0.5
4	/	0.5	2	1
5	0.5	1	2	3
6		0.5	1	0.5
Total	1.25	3.5		7.5
Total	4.75 j			7.75 h/j

Notre engagement porte sur une animation de projet pour 8 écoles du département à partir du mois de janvier de l'année en cours.

Temps passé à la réalisation / école :

Animateur : 4.75 j

Agent de développement : 3 j

Temps passé à la réalisation / 8 écoles :

Animateur : 38 j = 266 heures

Agent de développement : 24 j = 168 heures

Soit, au total, l'équivalent d'un quart temps travaillé.